



NEUILLY-SUR-SEINE

Neuilly, le 14 janvier 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuilly, première ville française à lancer un service d'e-administration des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

Neuilly est la première ville française à réceptionner, instruire et répondre en ligne aux déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Après l'instauration d'un système de renseignements d'urbanisme en ligne en 2008, la ville poursuit son développement de l'e-administration avec la mise en place d'un process de dématérialisation des déclarations d'intention d'aliéner (DIA), à l'usage des notaires, via le site internet de la Ville.

« Cette nouvelle procédure est développée par la Ville afin de simplifier les démarches des administrés lors de la vente ou de l'acquisition d'un bien immobilier dans la commune. Elle engendre également des gains en termes de temps, de coût (simplification des procédures administratives) et de développement durable (moins de papier) » commente Michel DELOISON, Adjoint au Maire, Chargé de l'urbanisme, de la voirie et de l'architecture.

Cette initiative s'inscrit à part entière dans une démarche expérimentale en partenariat avec la DGME (Direction Générale de la Modernisation de l'Etat) et le Conseil Supérieur du Notariat.

Pour compléter ce dispositif, une prochaine étape est en cours, à l'usage des professionnels comme des particuliers : celle de la mise en ligne du suivi de l'instruction des dossiers de permis de construire.

Ces actions s'inscrivent dans un vaste programme de modernisation des démarches administratives lancé par la Ville : état civil, culture (abonnement à la saison culturelle, pass culture), espace famille (inscriptions aux écoles, aux crèches et aux activités périscolaires).

CONTACT-PRESSE :

Lobby&Com

Françoise BARQUIN/Delphine JULIE : 01 42 73 18 36

frbarquin@lobbycom.fr

Retrouvez toute l'information sur l'espace presse du site de la ville de Neuilly :

www.neuillysurseine.fr/presse